

		ASFE	GLOBE PARTNER
PRIX / PAIEMENT DES FRAIS	Vers un pays hors UE et pour les moins de 36 ans	409€ / an A noter que si votre voyage inclut les USA, le montant passe à 590€ / an, sauf si vous restez aux USA moins de 30 jours (plusieurs séjours possibles, mais pas plus de 30 jours à chaque fois)	* 396€ / an * 356,4€ / an (avec réduc Pvtiste.net)
	Paiement cotisation	L'adhérent peut régler trimestriellement ou annuellement ses cotisations	L'adhérent doit régler la totalité de la période d'assurance au moment de la souscription
	Délai de carence avant prise en charge éventuelle	Non	Non
	Paiement des frais médicaux	* Frais médicaux : remboursement (il vous faut donc faire l'avance de frais) * Hospitalisation + de 24h : avec prise en charge directe pour éviter l'avance de frais	* Frais médicaux : remboursement (il vous faut donc faire l'avance de frais) * Hospitalisation + de 24h : possibilité de prise en charge par l'assureur (il faut les contacter par tel. avant)
SANTE	Hospitalisations médicales et chirurgicales	100% des frais réels	100% des frais réels
	Actes médicaux et paramédicaux (sauf dentiste), pharmacie, IRM, laboratoire...	100% des frais réels	100% des frais réels
	Soins dentaires d'urgence ou suite accident	100% des frais réels (limité à 305€ maximum pour toute la durée du séjour)	100% des frais réels (limité à 300€ en cas d'urgence et 600€ en cas d'accident)
	Points particuliers	* 200 000€ max/an de frais médicaux * Plusieurs prestations sont exclues par l'assureur, notamment les frais liés à l'optique, dermatologie, vaccination, contraception, à certaines pratiques sportives...)	* 150 000€ max/an de frais médicaux * Plusieurs prestations sont exclues par l'assureur, notamment les frais liés à l'optique, dermatologie, vaccination, contraception, à certaines pratiques sportives...)

		ASFE	GLOBE PARTNER
ASSURANCE BAGAGES	Assurance vol, perte ou destruction totale ou partielle de vos bagages	2000€ (franchise de 30€ par bagage) * Fonctionne pendant toute la durée du séjour * Limitation de remboursement pour certains objets (bijoux, téléphone, etc.) * Plusieurs exclusions de garantie (vol dans un lieu/un véhicule non fermé à clef par exemple, etc.)	1150€ * Uniquement si cela intervient pendant le voyage A/R * Il s'agit du montant maximum de remboursement pour tous les sinistres "bagages" pendant la durée de votre assurance * De nombreux objets ne sont pas garantis (ordinateur, téléphone portable, bijoux, lunette, etc.)
	Indemnités de retard à la livraison des bagages (> à 24h)	300 €	<i>Non mentionné</i>
	Frais de reconstitution des papiers d'identité	150 €	<i>Non mentionné</i>
RESPONSABILITE CIVILE (pour dommages corporels, matériels et immatériels causés à un tiers)	Dommages corporels	1 524 490€ (montant max. pour dommages corporels et immatériels consécutifs)	4 575 000 €
	Dommages matériels	762 245€ (avec franchise 153€ par sinistre)	76 000 €
	Objets confiés	<i>Non mentionné</i>	11 500 €
	Frais de défense	Pris en charge	Pris en charge
	Points particuliers	* Franchise uniquement pour dommages matériels (153€) * Nombreuses exclusions de garanties * Tout compris, le montant maximum d'assurance est de 1 524 490€ * Les montants sont entendus pour toute la durée du séjour et non pas par sinistre	* Franchise de 80€ * Nombreuses exclusions de garantie * Les montants sont entendus pour toute la durée du séjour et non pas par sinistre
PREVOYANCE	Capital infirmité permanente accidentelle	* 15 000€ max. (taux d'invalidité de 33% minimum) * Il y a des exclusions de garantie (notamment liées à la pratique de certains sports)	* 30 000€ (uniquement en cas d'invalidité dite "totale" ; sinon, le montant est dégressif en fonction du taux d'invalidité) * Il y a des exclusions de garantie
	Capital décès	* 15 000€ (le montant est doublé en cas de mort par accident) * Il y a des exclusions de garantie (notamment liées à la pratique de certains sports)	8 000€ (uniquement lorsque le décès de l'Assuré est consécutif à un accident)

	ASFE	GLOBE PARTNER
ASSISTANCE	Transport médical	100% des frais réels
	Rapatriement sanitaire	100% des frais réels
	Retour d'un accompagnant bénéficiaire	Billet retour
	Présence d'un proche en cas d'hospitalisation de + de 5 jours	Billet A/R + 100€ par nuit (dans la limite de 1000€)
	Retour sur le lieu de résidence après rapatriement dans le pays d'origine	Billet aller
	Retour anticipé en cas d'hospitalisation grave de + de 5 jours d'un membre de la famille	Billet A/R (conjoint, pacsé, concubin notoire, enfant, frère, sœur, père, mère, 1 des beaux parents, petit enfant, 1 des grands parents)
	Retour anticipé suite au décès d'un membre de la famille	Billet A/R (conjoint, pacsé, concubin notoire, enfant, frère, sœur, père, mère, 1 des beaux parents, petit enfant, 1 des grands parents)
	En cas de décès de l'assuré, rapatriement du corps dans le pays d'origine	* 100% des frais réels (frais funéraires [cercueil, urne] limités à 2000€) * Les frais de cérémonie, d'accessoires, d'inhumation ou de crémation restent à la charge des familles
	Reconnaissance du corps et formalité de décès par un proche	Billet A/R + 100€ par nuit (dans la limite de 200€)
	Envoi de médicaments indispensables et introuvables sur place	100% des frais réels d'envoi (les frais de douanes et d'achat des médicaments restent à votre charge)
	Transmission de messages urgents	Oui
	Frais de recherche et de secours	15000€ (en mer ou en montagne)
	Avance de fonds en cas de vol ou perte moyens de paiement (CB, chéquier...)	2300€ maximum (contre paiement par un tiers au préalable de cette somme à l'assureur)
	Prolongation forcée du séjour suite vol ou perte pièces d'identité	100€ par nuit (dans la limite de 1000€)
	Assistance juridique	3000€ (avance et prise en charge, si l'évènement est couvert par l'assurance)
	Avance sur caution pénale	15000€ (à rembourser sous 1 mois)
		7000€ (à rembourser sous 1 mois)